

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2026_05_004****OBJET : VOTE DES TAUX : FNB, FB, CFE, TH 2026****Date de Convocation : 22/04/2026 Date d’Affichage : 22/04/2026****Nombre de conseillers communautaires***En exercice : 37 - Présents : 25**Votants : 31 - Absents : 6**Pour : 31 - Contre : 0 - Abstentions : 0*

L’an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 14h30, le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni à Brando sous la présidence de Monsieur Patrick Sanguinetti, Président de la communauté de communes du Cap Corse.

Etaient présents : 25 : Dominique BACCARELLI ; Laurent ALBERTINI ; Madeleine ANTONA-POLIDORI ; Yves BIAGGI ; Alain CLEMENCEAU ; Robin CROS ; Marie-Jeanne FANTOZZI ; Maurice FORNALI ; Simon GASSMANN ; Pascal GIAFFERI ; Michele GUIDI ; Jean-Toussaint MORGANTI ; Claudia MOSCONI ; Jean-Claude PIAZZA ; Marie-José PIERALLI ; Nicolas QUILICI ; Patrice QUILICI ; Gérard ROMITI ; Patrick SANGUINETTI ; Jean-Louis SANGUINETTI ; Anne-Laure SANTUCCI ; Ghjuvan-Matteu SUSINI ; Raphaël VILLORESI ; Ange-Pierre VIVONI ; Jean-Marcel VUILLAMIER.

Absents ayant donné pouvoir : 6 : Paule GUELFY à Raphaël VILLORESI ; François-José MARTINI à Jean-Toussaint MORGANTI ; Evelyne MERCIADRI à Marie-Jeanne FANTOZZI ; Marie-José MONTI à Ange-Pierre VIVONI ; Audrey PARDINI à Jean-Marcel VUILLAMIER ; Guy VECCHIONI à Simon GASSMAN.

Etaient absents : 6 : Jean-Marie DOMINICI ; Thomas MICHELI ; François ORLANDI ; Monique PELLO ép TORRE ; Jean-Antoine RINGIONI ; Christian TILLIER.

Monsieur Jean-Marcel VUILLAMIER a été élu secrétaire de séance conformément à l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le Président expose au Conseil Communautaire qu’il est nécessaire pour l’assemblée délibérante de procéder au vote des taux pour l’exercice 2026.

Il propose au Conseil Communautaire de fixer le produit nécessaire à l’équilibre du budget à :
1 625 489 euros.

Il propose au Conseil Communautaire de maintenir les taux de référence pour l’exercice 2026.

Le produit fiscal attendu 2026 compte tenu du maintien des taux est le suivant :

	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits prévisionnels 2026
Taxe foncière bâtie additionnelle :	11 778 000 €	3.90	459 342 €
Taxe foncière non bâtie additionnelle :	18 500 €	18.20	3 367 €
CFE additionnelle :	1 028 000 €	8.21	84 399 €

Taxe d'habitation additionnelle :	7 941 000€	7.76	616 222 €
TOTAL PRODUIT FISCAL ATTENDU A TAUX VOTES			1 163 330 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Cap Corse ;

Vu l'état de notification n° 1259 des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 transmis par les services fiscaux ;

Vu le montant total des allocations compensatrices s'élevant à : **23 725 € ;**

Vu le montant total des IFER s'élevant à : **50 431 € ;**

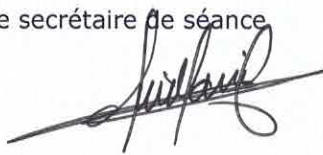
Vu le montant de la contribution au FNGIR s'élevant à : **236 602 € ;**

Vu le montant de la fraction de la TVA Nationale s'élevant à : **624 605 € ;**

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide :

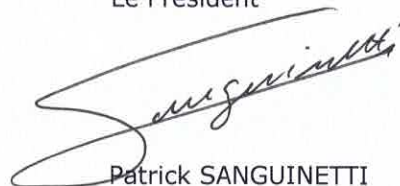
- D'APPROUVER en totalité les propositions du Président.

Le secrétaire de séance



Jean-Marcel VUILLAMIER

Le Président



Patrick SANGUINETTI